

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 20/01/2025

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 9.

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 16/01/2025.

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVALE, Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Emmanuel FEINTE, Monique COZ.
Absents excusés : Guénolé LAVAL (procuration à Jacques THORAVALE), Cyril MENGUY (procuration à Michelle MENGUY).
Secrétaire de séance : François REBOURS.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition du maire il est décidé de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER).

1- Convention de partenariat France Services secteur paimpolais

M. le Maire indique que les élus ont été invités à consulter avant la séance la proposition de convention qui liera les communes du secteur paimpolais dans le portage de l'équipement France Services situé à Paimpol. Il donne également des précisions relatives au financement qui sera basé sur la fréquentation au prorata du nombre d'habitants de chaque commune ayant fréquenté l'équipement dans l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à la signer.

2- Soutien financier aux opérations d'urgence déployées à Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Lanloup tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Lanloup contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : faire un don d'un montant de 250,00 € à la Protection civile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce soutien à la population de Mayotte et d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

3- Demande d'utilisation de la salle polyvalente pour des cours de Yoga

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de mise à disposition de la salle polyvalente d'une professeure de HATAH YOGA de Plouézec.

M. le Maire propose de répondre favorablement à cette demande avec une participation financière de 15,00 € par séance demandée à la professeure pour notamment compenser les frais d'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la proposition du maire.

4- Convention Territoriale Globale 2025-2029

Un Schéma Territorial de Services aux Familles fixant les grandes orientations du territoire en matière de petite enfance et de parentalité a été élaboré en 2019 par Guingamp Paimpol Agglomération. Par ailleurs, depuis 2021, la Caisse d'Allocations Familiales a rendu obligatoire la signature à l'échelle des intercommunalités d'une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette démarche vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'une offre territoriale de services complète, innovante et de qualité aux familles. Une première convention portant sur les thématiques enfance, jeunesse et accès aux droits, a été signée par Guingamp Paimpol Agglomération et l'ensemble des communes pour la période 2021-2024.

Ces deux documents cadre ont permis la réalisation de nombreuses actions au bénéfice des familles du territoire : mise en place d'une coordination handicap, dispositif d'accueil petite enfance pour les familles en insertion, projets de création de 22 places d'accueil collectif en gestion publique (Bourbriac et Paimpol), mise en place d'un numéro unique Info Petite Enfance, appel à projets pour développer les MAM et les micro-crèches privées, soutien et développement du collectif parentalité, création de « Logez jeunesse » pour accompagner les jeunes dans leur recherche de logement, meilleure couverture du territoire en matière de santé mentale des jeunes, développement des dispositifs d'engagement de la jeunesse (Pass Engagement, SNU, Service Civique, Argent de Poche)...

Ces documents stratégiques arrivent à échéance en décembre 2024. Il est proposé de fusionner les 2 stratégies en réalisant une nouvelle convention (CTG 2025-2029) assortie d'un schéma directeur unique, nommé « Schéma Territorial de Services aux Familles » pour plus de lisibilité. En lien avec les missions de la CAF et les compétences de Guingamp-Paimpol Agglomération, 6 thématiques ont été retenues pour cette nouvelle convention : accès aux droits, petite enfance, enfance, jeunesse, handicap et parentalité.

Tout au long de l'année 2024, une démarche participative de concertation réunissant élus, institutions, acteurs associatifs et professionnels s'est déroulée avec 3 objectifs :

- évaluer les actions mises en place lors de la précédente période
- réaliser un diagnostic partagé des besoins du territoire
- fixer des priorités d'intervention pour 2025-2029 par le biais d'un nouveau Schéma Territorial de Services aux Familles.

6 nouveaux défis principaux ont ainsi été identifiés :

- conforter les dispositifs existants et développer de nouveaux outils/dispositifs pour que le plus grand nombre puisse accéder à ses droits
- proposer une offre d'accueil petite enfance diversifiée et de qualité sur l'ensemble du territoire

- améliorer l'offre d'accueil de loisirs au service de l'épanouissement et du développement de l'enfant
- accompagner le bien-être et permettre l'émancipation des jeunes du territoire à travers la coopération entre les acteurs de la communauté éducative
- améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs familles
- disposer d'un lieu ressource permettant de s'informer et d'échanger autour de la parentalité.

Un plan d'actions a également été établi. Celui-ci s'est concentré sur 21 actions qui pouvaient se lancer rapidement sur la période 2025-2027. Il est convenu d'organiser une nouvelle concertation avec élus et acteurs du territoire en milieu de période, courant 2027, pour faire un point d'étape et entrevoir de nouvelles actions en fonction de l'évolution des besoins.

Un Comité de pilotage composé d'élus de l'Agglomération et des communes, de représentants du Conseil départemental des Côtes d'Armor et de la CAF se réunira une fois par an pour mesurer l'avancée des actions. Les communes intéressées pour intégrer ce comité de pilotage peuvent le faire remonter. Afin de faciliter la communication entre l'Agglomération et les communes, il est également proposé de nommer un élu référent qui recevra les informations et comptes-rendus annuels des actions mises en place.

Toutes les communes du territoire sont appelées à délibérer et à signer la nouvelle convention, leur permettant ainsi et en fonction de leurs services ou projets, de bénéficier du soutien de la CAF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- prendre acte du bilan 2019-2024 et des éléments de diagnostic
- autoriser la signature de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 et donner pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- valider les orientations et les actions prévues dans le cadre du nouveau Schéma Territorial de Services aux Familles.
- nommer un élu communal référent pour recevoir régulièrement des informations et, si la commune le souhaite, participer au comité de pilotage annuel : Michelle MENGUY.

5- Guingamp Paimpol Agglomération : rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 28 novembre 2024

Les élus ont été destinataires et invités à consulter le rapport de la CLECT du 28 novembre 2024.

M. le Maire donne quelques précisions et indique le montant actualisé de l'attribution de compensation versé à l'agglomération pour l'année 2024 qui s'élève à 11 324 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le dernier rapport de la CLECT.

Une discussion s'est engagée au sujet des contingents incendie versés au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

6- Guingamp Paimpol Agglomération : rapports 2023 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour l'eau potable (AEP), l'assainissement collectif (AC) et le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Les rapports annuels 2023 du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ont été transmis à la commune par les services de l'agglomération.

M. le Maire précise que les élus ont été invités à consulter ces rapports avant la séance.

7- Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)

M. le Maire rappelle que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes.

M. le Maire présente les zones identifiées sur le territoire de la commune comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables qui correspondent aux toitures pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée en mairie du 2 au 17 janvier 2025.

M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- DEFINIR comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les toitures pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- VALIDER la transmission de la cartographie de ces zones à M. DAVID COCHU référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département des Côtes d'Armor ainsi qu'à Guingamp Paimpol Agglomération.

Questions et informations diverses

- Information donnée par Jacques THORAVAL sur l'achat d'une nouvelle tronçonneuse.
- Information donnée par le maire sur l'inspection des réseaux (eaux usées et eaux pluviales) du bourg.
- Proposition faite par Emmanuel FEINTE pour l'installation d'un jeu géant d'extérieur dans le jardin Guy ROPARTZ ainsi que d'une boîte à jeux de société inspirée de la boîte à livres.
- Projet de création d'un espace jeux près de la salle polyvalente.
- Nouveau forfait de la SACEM (en attente de précisions).
- Achat d'une cafetière à dosettes recyclables.
- Point fait par le maire sur le programme d'effacement des réseaux.

Fin de la séance à 19h40.

1	Convention de partenariat France Services secteur paimpolais	approuvée
2	Soutien financier aux opérations d'urgence déployées à Mayotte	approuvée
3	Demande d'utilisation de la salle polyvalente pour des cours de Yoga	approuvée
4	Convention Territoriale Globale 2025-2029	approuvée
5	Guingamp Paimpol Agglomération : rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 28 novembre 2024	approuvée
7	Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)	approuvée
<i><u>Signatures du maire et du secrétaire de séance</u></i>		